

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 50, rue de Luxembourg à Steinfort se caractérise comme suit :

L'ensemble de la maison d'habitation avec ses annexes, dont un atelier (GEN) est implanté en retrait par rapport à la rue de Luxembourg. En effet, la maison est devancée par un jardin délimité par un muret avec grille et portail en ferronnerie.

La maison d'habitation et la petite annexe agricole y adossée ont été érigées en 1923¹. Cette annexe, abritant des étables au rez-de-chaussée et une grange à l'étage, se trouve dans l'étroit corps de bâtiment implanté en perpendiculaire derrière la maison. L'atelier de ferronnerie/serrurerie construit en 1935² est implanté en perpendiculaire à l'annexe agricole, de façon à former un U avec une cour intérieure entre maison et atelier.

La façade principale de la maison se divise en deux travées d'ouvertures et s'élève sur deux niveaux exhaussés par une toiture mansardée et un pignon traversier (PDR). Les baies présentent des encadrements en enduit très sobres avec des clés de voûte stylisées. La façade latérale gauche est aveugle et la façade latérale droite présente au rez-de-chaussée l'accès au porche d'entrée et deux fenêtres aux étages. Le porche se distingue par son langage des formes simple et géométrique, repris par le jeu de lignes et de couleurs des vitraux, dont malheureusement une partie est brisée.

A l'intérieur, la maison conserve sa structure bâtie et ses divisions d'époque, de même qu'une grande partie de ses éléments historiques tels que l'escalier avec garde-corps en bois, le revêtement du sol en terrazzo dans l'entrée, les portes avec chambranles en bois, les revêtements de sol en bois ou encore des éléments de décor en stuc (AUT/PDR).

L'atelier de ferronnerie/serrurerie se présente des ouvertures très caractéristiques pour ce genre de construction, à savoir des grandes ouvertures avec des châssis aux divisions fines en métal. L'étage et la toiture de ce corps de bâtiment se trouve dans un très mauvais état de conservation (GEN/AUT).

En général, la maison présente une conception et un langage architectural assez sobre, sans surcharge décorative, avec une prépondérance de lignes géométriques, ce qui est tout à fait typique pour cette époque ou l'architecture moderne connaît une popularité et une diffusion croissantes. La conception de l'atelier suit celle de la maison et ainsi l'ensemble qui témoigne de son époque de construction mérite d'être protégé pour son intérêt historique et architectural.

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°1387 de 1923 et tableau indicative supplémentaire de 1923.

² Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°1442 de 1935 et tableau indicative supplémentaire de 1935.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR)

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 50, rue de Luxembourg à Steinfort (no cadastral 6/3906). 11 voix pour un classement et 3 abstentions.

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 23 novembre 2022